



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Simaje, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015).

Il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisent les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante et qui doit contenir des informations sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement),
- les engagements pluriannuels envisagés, programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- structure et la gestion de la dette contractée, perspectives pour le projet du budget,
- présentation des effectifs de la structure, du temps de travail, évolution des dépenses du personnel.

Les principales ressources du SIMAJE reposent sur les contributions des communes, aussi est il intéressant d'analyser l'environnement économique et législatif qui impacteront les finances communales en 2019 :

CONTEXTE ECONOMIQUE

La baisse de l'inflation, le maintien à un niveau plancher des taux d'intérêt, les coups de pouce au pouvoir d'achat sont autant d'éléments qui plaident en faveur d'une accélération de l'activité au fil des mois pour l'année prochaine avec toutefois des incertitudes...

Après une hausse de 1,5% du PIB en 2018, les experts économiques anticipent un ralentissement en 2019, malgré les mesures de soutien au pouvoir d'achat débloquées par le gouvernement : la hausse de la prime d'activité, la baisse de la CSG pour les retraités modestes et la défiscalisation des heures supplémentaires. Reste à voir cependant comment ce sursaut de pouvoir d'achat se traduira dans le comportement des ménages : consommation ou épargne ?

Déficit public : Les récentes mesures prises par le gouvernement devraient creuser le déficit à plus de 3% du PIB pour 2019, alors que l'exécutif tablait sur 2,8%.

La dette française qui culminait à 99,3 % du PIB au 3ème trimestre 2018 ne devrait baisser que d'un petit 0,1% en 2019.

CONTEXTE LEGISLATIF

1 - Les conséquences du Projet de la Loi de finances 2019

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 n'a pas conduit à de grands bouleversements pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale, les concours financiers de l'État aux collectivités sont maintenus et la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est enclenchée.

Les concours financiers de l'Etat progressent de 70 millions d'euros

Comme promis en contrepartie de la signature de la contractualisation, les concours financiers de l'État aux collectivités devraient être quasiment stables par rapport à l'an passé, à hauteur de 48,2 milliards d'euros, et augmenteraient même de 70 millions d'euros en 2019.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal serait maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros.

La péréquation en hausse, les dotations de soutien à l'investissement stabilisées

Ainsi, la péréquation des communes serait majorée de 180 millions d'euros, avec une progression de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 90 millions également pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

En ce qui concerne les dotations de soutien à l'investissement, elles seraient maintenues à 2,1 milliards d'euros (hors FCTVA) dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 0,3 milliard pour les départements.

« La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 milliard d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 570

millions d'euros, et la dotation politique de la ville (DPV) 150 millions d'euros », indique Bercy.

De plus, le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'« environ 37 millions d'euros », « sous l'effet de la reprise de l'investissement local ». Le PLF pour 2019 prévoit toutefois de reporter d'un an, au 1er janvier 2020, l'automatisation de la gestion du FCTVA.

Les contrats aidés une nouvelle fois réduits

Le gouvernement souhaite favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi par le biais de dispositifs tels que le Plan d'investissement en compétences (PIC) ou les aides aux postes dans les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE).

100 000 contrats aidés, baptisés depuis leur rénovation en 2018 PEC (Parcours emplois compétences), seront encore financés en 2019.

LE CONTEXTE LOCAL

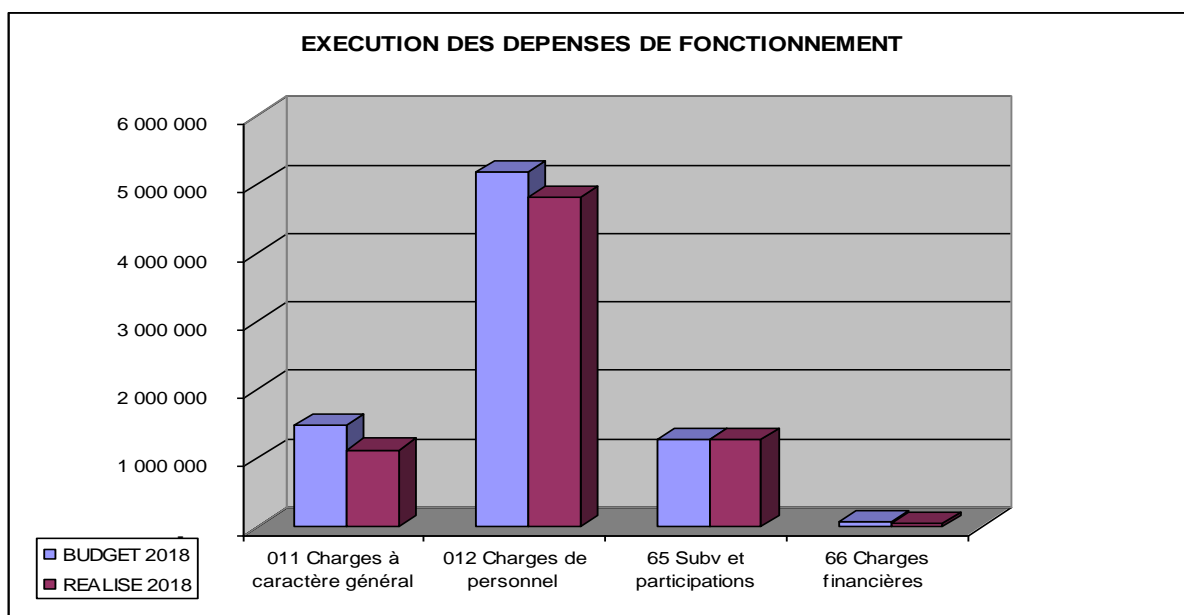
RESULTATS 2018

(sur la base du compte administratif provisoire)

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement	BUDGET 2018	REALISE 2018	Recettes fonctionnement	BUDGET 2018	REALISE 2018
011 Charges à caractère général	1 481 515	1 127 870	013 Atténuations de charges	34 000	37 806
012 Charges de personnel	5 192 183	4 816 288	70 Produits des services	539 285	556 940
65 Subv et participations	1 273 329	1 273 090	74 Dotations et Participations	7 605 257	7 324 709
66 Charges financières	69 565	57 879	75 Revenus des immeubles	13 700	13 845
67 Charges exceptionnelles	200	109	77 Produits exceptionnels		1 419
042 Amortissements	150 000	145 447	042 Amortissements	7 500	
Virt à la section investissement	32 950				
TOTAL DEPENSES	8 199 742	7 420 683	TOTAL RECETTES	8 199 742	7 934 718
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPRIS AU BP 2019					514 035

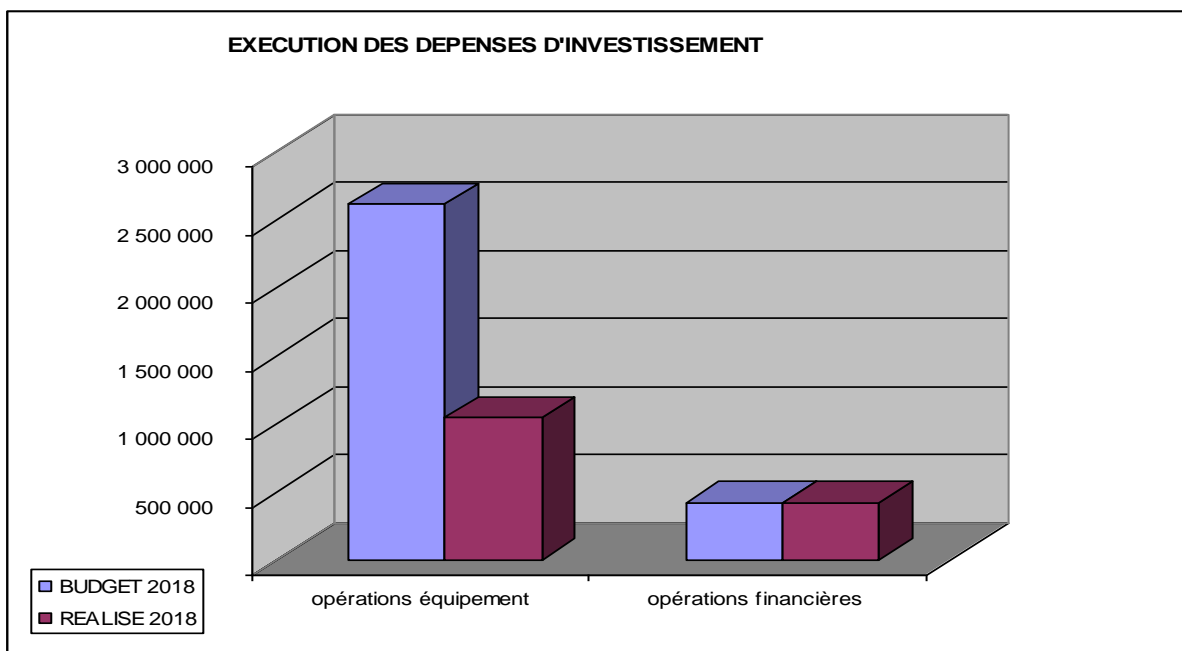
L'excédent de fonctionnement dégagé en 2018 s'explique, d'une part, par le fait que les charges à caractère général du premier budget du Simaje étaient liées au fonctionnement d'une nouvelle structure sans références antérieures, d'autre part, par l'impact sur les 4 derniers mois de l'année 2018 du retour à la semaine des 4 jours, à la fermeture de l'école d'Anclades et à la non-contractualisation de l'assurance statutaire que nous avons budgétisée.



INVESTISSEMENT

Dépenses investissement	BUDGET 2018	REALISE 2018	Recettes investissement	BUDGET 2018	REALISE 2018
opérations équipement	2 612 991	1 046 253	subventions	178 500	468 992
opérations financières	420 779	420 126	emprunts	2 700 420	1 460 867
Dépenses imprévues	20 600		amortissements	150 000	145 447
Amortissement	7 500		Virt de la section de fonctionnement	32 950	
TOTAL DEPENSES	3 061 870	1 466 379	TOTAL RECETTES	3 061 870	2 075 306
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPRIS AU BP 2019					608 927

L'excédent d'investissement dégagé en 2018 correspond à un emprunt débloqué en fin d'année alors que les dépenses correspondantes ont été reprises dans les restes à réaliser sur le budget 2019. D'autre part, les délais tardifs d'encaissement du premier acompte des subventions pour la reconstruction de la halte garderie 'la Souris Verte', n'ont pas permis le remboursement sur 2018 du prêt relais ayant préfinancé les dites subventions qui en conséquence sera inscrit sur le budget 2019.



Niveau d'épargne nette 2018 = 489 357 €

LES ORIENTATIONS 2019

I - FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 550 000 € par rapport au réalisé 2018

Si le retour à la semaine des 4 jours temporelise la hausse annuelle habituelle sur les charges du personnel, le budget de fonctionnement sera cependant impacté au niveau des charges à caractère général par des dépenses inscrites au budget 2018 non réalisées reconduites cette année mais aussi par de nouvelles dépenses :

❖ **Les charges à caractère général augmentent de 320 000 € par rapport au réalisé 2018 :**

Mise en place du plan mercredi au niveau du service péri-scolaire.

Nous avons prévu le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer la nouvelle consultation des marchés d'assurances qui se terminent fin 2019, le recrutement d'un bureau d'études pour la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), une prestation de service via le CDG 65 liée à protection des données, la location des salles des fêtes de plusieurs communes et l'assurance Dommages ouvrages dès que le chantier du Multi Accueils 60 places démarrera, des formations payantes pour les agents.

D'autre part, au niveau des services techniques, des contrôles réglementaires concernant entre autres la qualité de l'air sont prévus dans toutes les écoles ainsi

que des travaux de peinture sur les écoles maternelle du Lapacca, écoles primaires de Poueyferré, Loubajac et Auzon.

❖ **Les charges du personnel augmentent de 115 000 € par rapport au réalisé 2018 :**

L'année 2018 a été marquée par la création du SIMAJE et le retour des compétences scolaires, péri-extrascolaires, ainsi que petite enfance sur cette structure, impliquant ainsi le transfert des personnels attachés à celles-ci, y compris du personnel administratif et technique. La création du SIMAJE a aussi impliqué une démutualisation générale des services Ville/Agglomération pour la mise en œuvre d'une nouvelle convention de mutualisation des services supports (pôle des assemblées, juridique, ressources humaines, marchés publics, informatique, communication et d'une partie du pôle opérationnel pour l'entretien des établissements scolaires lourdaise) entre le SIMAJE et la ville de Lourdes au 1^{er} janvier 2018. A noter, la démutualisation des organes de direction Ville/Simaje.

La rentrée scolaire 2018 a été marquée par le retour de la semaine à 4 jours et la suppression des temps d'activités périscolaires mis en place depuis la rentrée 2014. Une reformalisation des temps péri-extrascolaires avec la mise en œuvre du plan mercredi a été mise en place. Dans ce contexte, le service scolaire, péri-extrascolaire a travaillé sur une réorganisation du personnel qui a conduit à une diminution du nombre d'emplois de contractuels. Ce redéploiement s'est accompagné de la production d'un nouvel organigramme en interne.

En terme de rémunérations

L'application du protocole de parcours professionnel, carrière et rémunérations débuté en 2017 a été suspendu pour l'année 2018. Les reclassements indiciaires sur les nouvelles grilles de rémunération ont repris au 1^{er} janvier 2019. Le transfert primes-points des agents de catégorie A connaît également une augmentation et passe de 13,92 € à 32,42 € au 1^{er} janvier.

Le point d'indice de la Fonction Publique demeure gelé à 4,686 € sur 2019.

En 2019, la diminution de la contribution maladie des agents affiliés à la CNRACL à 9,88% est maintenue, de même que le versement par la collectivité d'une indemnité compensatrice de la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée pour les agents publics. Cette indemnité devra faire l'objet d'ajustement sur 2019.

La cotisation employeur au titre des ASSÉDIC pour les agents affiliés à l'IRCANTEC connaît une diminution de 5% à 4,05%.

Le rétablissement du jour de carence au premier jour du congé de maladie pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public en 2018 a conduit au prélèvement de 5 544,94 €. Ce dispositif est maintenu sur 2019.

Il conviendra de tenir compte de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

Suite aux élections professionnelles qui ont eu lieu le 6 décembre dernier et à l'installation du Comité technique du SIMAJE, l'année 2019 fera l'objet de concertations pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP ainsi que pour le retour des agents à un temps de travail de 1 607 heures, conformément à la réglementation

La structure des effectifs fait apparaître les données suivantes au 1/01/2019

	EFFECTIFS TITULAIRES STAGIAIRES			EFFECTIFS CONTRACTUELS			Contrat aidé PEC		
	Tranche d'âges			Tranche d'âges			Tranche d'âges		
	18/30	30/50	plus de 50	18/30	30/50	plus de 50	18/30	30/50	plus de 50
FILIERES									
Administrative									
A	1	2	0						
B	0		1						
C	1	6	1						
Total	2	8	2						
Technique									
A	0	1	0						
B	0	0	1						
C	5	19	20	6	8	2			
Total	5	20	21	6	8	2			
Médico-sociale									
A									
B			1						
C									
Total			1						
Sociale									
A									
B									
C		11	9						
Total		11	9						
Animation									
A									
B		1			2				
C	5	10	2	16	5	1			1
Total	5	11	2	16	7	1			1
Sportive									
A									
B		1	4						
C									
Total		1	4						

Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

Titulaires : 102

Contractuels : 40

Emploi aidé PEC : 1

S'agissant de la pyramide des âges, 24% des effectifs ont moins de 30 ans, 30% plus de 50 ans et 46% entre 30 et 50 ans. Trois départs en retraite ont été confirmés sur 2019. Deux font l'objet de remplacement dans le secteur scolaire, péri-extrascolaire, le 3^{ème} avait été anticipé début 2018 avec une restructuration du service technique.

- ❖ **Les participations et subventions versées aux organismes restent stables : 1 254 440 €** hormis la participation versée à l'Ogec de Lourdes (335 710 €) et à l'Ogec de St Pé (22 430 €) : augmentation du coût de l'élève de + 3,13 % suite à l'application du taux d'actualisation de l'indice tel que défini dans les conventions.

Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :

- La crèche St Vincent de Paul pour 600 000 €
- La halte garderie la Souris Verte pour 210 000 €
- Le comité d'entraide pour 23 000 €
- Les projets éducatifs dans les écoles pour 29 900 €
- Les subventions versées au ski club lourdaise et Lourdes Hautacam : 4 573 € chacun
- Les coopératives des écoles privées de Lourdes et St Pé pour des frais non intégrés dans les contrats d'associations (22 054 €)
- La contribution au Syndicat Mixte Agedi estimée à 1 500 €.

❖ **Dépenses imprévues :**

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 120 000 € en dépenses imprévues pour pallier à des dépenses dont les montants et les dates d'exécution ne sont pas prévisibles à ce jour.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 300 000 € par rapport au réalisé 2018

Les contributions des communes constituent la principale ressource du Simaje, elles correspondent aux attributions de compensation définitives versées aux communes par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées dans le cadre des retours de compétences aux communes, elles s'élèvent à 7 256 087 € **auxquelles viendront s'ajouter les régularisations 2018 (87 830 €).**

Les principales autres recettes de fonctionnement sont :

- ✓ les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs,
- ✓ la participation financière des communes hors Simaje pour la scolarisation de leurs élèves (base 450 euros par élève) qui va permettre de générer une recette prévisionnelle de 14 400 euros,
- ✓ Les subventions provenant de la CAF et du CD 65 : nous prévoyons d'encaisser cette année le contrat enfance jeunesse correspondant à l'année 2018 (200 000 €).
à noter : nous perdons la recette du fond d'amorçage (55 000 €) et les prestations de services CAF liées au TAP (14 000 €), ainsi que la participation de la CAF pour les accueils de loisirs sportifs qui ne répondent plus aux critères d'éligibilité (15 800 €).

II - INVESTISSEMENTS

L'enveloppe globale des investissements concernant les équipements est estimée à environ 2,1 M€ TTC (dont restes à réaliser 2018 repris à hauteur de 828 833 €), sur la base du programme d'investissement suivant :

Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires

ENVELOPPE ESTIMÉE À 1 075 350 € :

Mise en sécurité et rénovation des bâtiments scolaires et extra scolaires

En 2019, il sera consacré une enveloppe estimée à 943 566 € TTC (restes à réaliser 2018 = 425 801 € + nouveaux crédits 2019 = 517 765 €) pour les travaux des bâtiments scolaires dont :

- Travaux de mise en accessibilité : Maternelle Lapacca, Primaire Lapacca 2ème phase et école d'Adé,
- Travaux de sécurisation : mise en place d'alarmes anti intrusion et ppms dans l'ensemble des écoles, clôtures et portails sur les écoles d'Adé, Ophite, Darrespouey, Lézignan et Auzon.
- Travaux d'amélioration énergétique écoles d'Adé et Lézignan
- Désamiantage des sols dans 2 écoles maternelles darrespouey et lapacca
- Travaux d'assainissement à l'école de Poueyferré
- Fournitures et pose de volets roulants/stores/rideaux
- Organigramme des clés
- Réfection toiture du préau à l'école Honoré Auzon
- Changement du monte charge au Primaire Lapacca
- Câblage informatique dans diverses écoles
- Réfection des chenaux primaire Lapacca
- Réfection cours école Adé

Acquisition / Renouvellement de matériel informatique, de mobilier scolaire et d'équipements pour la restauration scolaire : enveloppe de 131 790 € TTC.

Centre Aéré de Lourdes

Une enveloppe d'environ 41 300 € sera inscrite pour le recrutement d'un programmiste afin d'estimer le coût de la réhabilitation du centre aéré de Lourdes, ce lieu sera identifié comme un lieu de vacances hors des structures scolaires.

Cuisine Centrale

Une enveloppe de 60 600 € sera également inscrite sur le budget 2019 afin de lancer une étude sur la restauration collective afin d'étudier les meilleurs scénarii nous permettant de continuer à fournir des repas aux enfants avec pour objectifs de favoriser les circuits courts et les produits locaux.

Investissements relatifs à la Petite Enfance

Création de 2 multi accueils :

Les travaux de la reconstruction de la crèche La Souris Verte (25 places) sont quasiment terminés, 406 500 € (dont restes à réaliser) seront budgétisés sur 2019.

Pour rappel, le coût total de l'opération s'élève à 1 116 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 563 116 € (CAF/CD65/Région/Leader).

Le maître d'œuvre pour la construction d'un Multi accueils (60 places) est recruté - Pour rappel, cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme votée en 2018. Le coût total de l'opération est estimé à 2 300 000 € TTC, subventionnés à hauteur de 1 334 584 € (Etat/Région/CAF/Leader).

309 000 € seront inscrits en 2019 pour les études, la maîtrise d'œuvre et les premiers travaux.

Ces deux opérations sont équilibrées par l'emprunt, déduction faite des subventions et du fctva préfinancés par des prêts relais.

Relais Assistantes Maternelles

L'implantation du RAM dans les anciens locaux du centre médico-scolaire permettra d'en faire un lieu de rencontres permettant de renforcer le lien avec les assistantes maternelles mais également de proposer de multiples activités pour les tous petits. Une enveloppe estimée à 119 300 € sera inscrite pour ce projet (étude contrôle technique, maîtrise d'oeuvre/travaux et équipements).

Investissements relatifs au bâtiment administratif

Enveloppe estimée à 79 125 € TTC

Agencements/acquisitions/travaux

Travaux prévus : chéneaux, compteurs divisionnaires afin d'aménager les locaux susceptibles d'être loués, portier vidéo, alarme.

Acquisition d'une plateforme individuelle et d'un perforateur.

Matériel roulant

En vue de sécuriser les conditions de travail des agents, il est proposé de remplacer le camion plateau vieillissant datant de 2004 par l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion (30 000 €).

EQUILIBRES FINANCIERS 2019

Le résultat de fonctionnement 2018 reporté (514 000 €) cumulé au solde de la section de fonctionnement du budget 2019 suivant les grandes masses estimées, permet de dégager une enveloppe d'environ 800 000 € au profit de la section d'investissement, d'une part pour rembourser le capital de la dette, d'autre part pour financer une partie des investissements -

L'excédent d'investissement 2018 reporté (609 000 €), les subventions attendues, (278 000 €) et les dotations aux amortissements (162 000 €) constitueront les autres ressources nécessaires auxquelles viendra s'ajouter une enveloppe d'emprunts de 700 000 € afin d'équilibrer la section -

EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2018 A 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	1 127 870	1 447 800	1 462 278
012 - Charges de personnel	4 816 288	4 930 930	5 029 549
65 - Autres charges de gestion courante	1 273 091	1 254 440	1 245 094
67 - Charges exceptionnelles	109	200	
020 - Dépenses imprévues		120 000	
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 217 358	7 753 370	7 736 921
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 - Produits des services	556 940	508 205	508 205
74 - Dotations et participations	7 324 709	7 712 935	7 600 487
75 - Autres produits de gestion courante	13 845	11 030	14 060
013 - Atténuations de charges	37 805	34 000	34 000
77 - Produits exceptionnels	1 419	11 405	
Total recettes réelles de fonctionnement	7 934 718	8 277 575	8 156 752
Remboursement de la dette (cap + intérêts)	228 005	273 395	373 200
EPARGNE NETTE OU CAF	489 355	250 810	46 631
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Reconstruction Souris verte	681 386	406 476	
Multi Accueils 60 places	3 369	309 000	1 000 000
Centre aéré Lourdes	1 571	41 300	900 000
Ram (Centre médico scolaire)		119 300	
Affaires scolaires	316 000	1 075 356	405 000
Ecole Ossen	10 256		
Bâtiment administratif	33 670	79 125	35 500
Cuisine Centrale		60 600	
Total dépenses opérations équipements	1 046 252	2 091 157	2 340 500
Remboursement capital prêts relais	250 000	257 635	-
Total des dépenses d'investissement	1 296 252	2 348 792	2 340 500
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions			
Reconstruction Souris verte	257 635		
Multi Accueils 60 places		24 000	655 000
Centre aéré Lourdes	-		540 000
Ram (Centre médico scolaire)		20 000	
Affaires scolaires	34 265	161 000	50 000
Ecole Ossen	177 091	72 908	
Récup fctva sur investissements n-2			171 627
Emprunts variable d'ajustements	1 460 867	700 000	1 000 000
Total recettes d'investissement	1 929 858	977 908	2 416 627
RAPPEL EPARGNE NETTE (CAF)	489 355	250 810	46 631
résultat exercice N	1 122 962	2 888	125 647
reprise résultat N-1		1 122 962	2 888

LA DETTE

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2019 est de 2 833 130 €.

Encours de la dette par habitant au 01/01/2019 = 106,13 €

sans les prêts relais préfinançant les subventions

Sur la base de la population DGF 2018 : 22 784 hab

Structure de la dette : Tous les emprunts sont classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

Annuités 2019 Dont capital = 202 123 €
 Dont intérêts = 59 340 €

Emprunts en cours

Emprunts	Organisme prêteur	Montant emprunté	CRD au 01/01/2019
BATIMENT ADMINISTRATIF	CREDIT AGRICOLE	550 000,00	193 672,08
ECOLE OSSEN	CREDIT AGRICOLE	150 000,00	138 124,24
CENTRE DE LOISIRS DE ST PE	CAF	35 000,00	24 500,00
ECOLE DE ST PE DE BIGORRE	CAISSE D'EPARGNE	1 200 000,00	820 000,00
EXTENSION ECOLE POUYFERRE	CREDIT AGRICOLE	320 000,00	226 031,07
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	216 667,00	213 491,56
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	123 200,00	121 394,40
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2018	CREDIT AGRICOLE	340 000,00	340 000,00
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2018	BANQUE POSTALE	346 000,00	340 917,41
PRÊT RELAIS SUBVENTIONS	BANQUE POSTALE	410 000,00	410 000,00
PRÊT RELAIS SUBVENTIONS	CREDIT AGRICOLE	5 000,00	5 000,00
TOTAL		3 695 867,00	2 833 130,76



Pour l'autorité compétente par délégation

